



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un deuxième foyer pour des femmes victimes de violence sera ouvert à Morges

En Suisse, toutes les deux semaines une personne meurt des suites de violences domestiques. Ce sont surtout les femmes qui subissent ces agressions. Malgré une politique active de l'Etat de Vaud dans ce domaine, le nombre de femmes qui doit se mettre en sécurité reste élevé. En moyenne, 150 femmes victimes sont hébergées chaque année dans le canton de Vaud. Comme les capacités d'accueil actuelles sont insuffisantes, le Canton a financé un nouveau foyer à Morges. Il proposera dix places à partir du mois de mai 2022.

En Suisse, les femmes sont quatre fois plus souvent victimes de violences domestiques que les hommes. « Face à cette souffrance, toute la société doit se mobiliser et l'Etat le premier. Il est le seul à pouvoir visibiliser ce phénomène et mettre en action et en réseau les différents professionnels qui doivent agir de concert pour empêcher que des personnes soient victimes de ces violences », souligne Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat.

Ainsi, afin de lutter contre les violences domestiques, l'Etat de Vaud a mis en place un plan spécifique en 2012, pour assurer la protection des victimes et accompagner le travail réflexif des auteurs pour éviter la récidive. Trois ans plus tard, il a introduit le principe « Qui frappe part ». Celui-ci veut que l'agresseur quitte le domicile si la personne victime de violence demande l'aide de la police. En 2018, la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) est entrée en vigueur ; renforçant davantage le dispositif existant.

Grâce à cette politique active, le nombre d'auteurs de violences, expulsés du domicile commun et ainsi éloignés de la victime, est passé de 275 cas en 2015 à plus de 400 cas en 2021. En outre, le nombre d'auteurs d'agressions qui suivent au minimum un entretien socio-éducatif a doublé depuis l'entrée en vigueur de la LOVD. Chaque année, environ 800 auteurs amorcent un travail socio-éducatif pour changer de comportement.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, des nouvelles dispositions fédérales relatives à la surveillance électronique dans les cas de violence, menaces ou harcèlement (art.

28c du Code civil) permettent d'améliorer par le biais de la surveillance électronique l'efficacité des mesures d'interdiction de s'approcher, de prendre contact avec la victime ou de pénétrer dans une zone délimitée. Cette disposition de droit civil représente une avancée de plus en matière de protection des victimes et de leurs enfants.

10 places d'hébergement et d'accompagnement de plus

Malgré ces résultats, il y a toujours besoin d'héberger des femmes victimes de violences. En moyenne, plus de 150 femmes sont mises en sécurité et hébergées par année dans le canton de Vaud - 152 en 2021. La durée moyenne de séjour est de 55 jours. Comme les capacités d'accueil du Centre MalleyPrairie (CMP) à Lausanne sont devenues insuffisantes, un deuxième foyer ouvrira ses portes à Morges, au début du mois de mai.

« Même si dans le passé toutes les personnes ont eu la protection nécessaire malgré le nombre de places très limité, il devenait indispensable que nous puissions enfin étendre notre offre d'accueil de 24 à 34 places. Dorénavant, nous n'aurons plus à craindre des flux tendus et nous pourrons protéger en urgence toute victime de violence », relève Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

Le nouveau foyer proposera les mêmes prestations que le CMP : l'hébergement de femmes majeures victimes de violences et leur accompagnement dans le quotidien ainsi que du soutien pour les démarches administratives et juridiques, des consultations à visée thérapeutique, et enfin, de l'aide pour trouver un logement et un travail. Les intervenantes sociales proposeront également un suivi ambulatoire sur place pour des victimes de violences hors résidence - femmes et hommes - qui ont besoin d'un accompagnement sur le plan social et psychologique. Le nouveau foyer sera géré par la Fondation Malley-Prairie.

Ces deux structures d'accueil d'urgence s'insèrent dans un dispositif de prise en charge plus large des victimes et des auteurs. Ces prestations relèvent de la responsabilité du DSAS, qui subventionne chaque année des mesures de soutien d'environ 15 millions de francs. Il s'agit par exemple du programme cantonal d'aide et de conseil pour les couples, du Centre de Prévention de l'Ale qui accompagne des auteurs de violence, de l'offre de constats médico-légaux pour agression sexuelle proposée par le CHUV et les hôpitaux d'Yverdon, de Rennaz, de Payerne, de Nyon et de Morges, ainsi que du Centre LAVI. Ce dernier met à disposition des aides d'urgence gratuites comme l'hébergement d'urgence, l'intervention de crise par un psychothérapeute ou encore la première consultation juridique par un avocat.

L'Etat soutient également l'association « Violence que faire » qui offre un service de conseil en ligne, la fondation As'trame qui apporte un soutien aux enfants en difficulté, notamment en lien avec de la violence domestique, et l'association Astrée qui s'occupe des victimes de traite et d'exploitation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 février 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

TÉLÉCHARGEMENTS